

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 28 aout 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit aout deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente , le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six août deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine,

Absents représentés : BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse représentée par DONADEY Pierre, ZIZZO François représenté par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par DUPONT Martine, VRIGNON Bertrand représenté par VALLAURI Jean-Claude, DORDE Maéva représentée par NITART France, LACOUT Philippe représenté par ROMERO Muriel,

Absents excusés : DUQUESNE Céline, DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, ANTHOINE-SAVARY Kathia, CHIBANI Franck,

Absent : BEUGNIET Pierre, SALTON Gérard,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 08 02

Objet :

Modification demande de financement sur le diagnostic préalable au ravalement de façades de l'église

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réaménagement de la place Carnot. Il rappelle aussi qu'avant d'engager ces travaux, il convient d'engager préalablement des travaux sur le ravalement des façades, et du clocheton de l'Eglise Saint Pierre Es Liens.

Pour y parvenir, le conseil municipal a décidé par ses délibérations 24 12 16 du 06 décembre 2024 et 25 04 08 du 09 avril 2025 de réaliser un diagnostic préalable conduit par un homme de l'art spécialisé sur les ouvrages et monuments historiques et qui permettra d'établir un état des lieux des façades, du clocheton ainsi que de la toiture avec un subventionnement à hauteur de 90 %, de la DRAC (50%) et du Conseil départemental (40%) sous réserve d'obtenir une dérogation de la Préfecture.

L'estimatif de l'étude a été fixé à 17 480 € HT soit 20 976 € TTC.

Suite à des échanges avec la Préfecture, la demande de dérogation dans ce cas précis porte sur un subventionnement de 100%, ce qui implique une demande de complément de financement de la part du conseil départemental

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 29/08/25

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250802-DE
Reçu le 29/08/2025

Il est donc proposé de modifier le plan de financement de la manière suivante :

- Subvention DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) : 50% soit : 8 740 €
- Subvention du Conseil départemental des Alpes-maritimes : 50% soit : 8 740 €

Total HT : 17 480 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Confirme sa décision d'engager le diagnostic pour le ravalement des façades et du clocher de l'église
- Approuve le nouvel estimatif prévisionnel de 17 480 HT soit 20 976 € TTC ;
- Approuve le nouveau plan de financement présenté ;
- Sollicite auprès de la préfecture une dérogation de financement à 100%
- Autorise monsieur le maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour solliciter toutes les subventions possibles pour l'exécution de ce diagnostic dans les limites exposées ci-dessus.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 15

Pour : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ZIZZO François, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, DORDE Maéva, LACOUT Philippe,

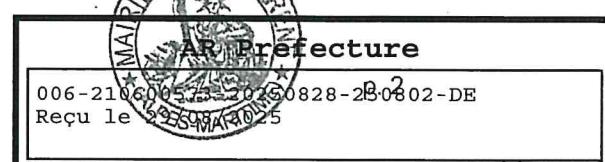
Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES

LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 29/08/25